

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHATEAUMEILLANT**



**HÂTEAUMEILLANT**  
Mairie de Châteaumeillant

4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant

☎ : 02.48.61.33.17  
✉ : mairie@chateaumeillant.fr

L'an deux mille vingt trois, le cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 13

Date de convocation du conseil : 30 août 2023

Présents : M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, M. Gilbert CAIA, M. Claude DESABRES, Mme Bernadette LOOSE, Mme Catherine CLUZEL BURON, M. Rémi CHEDIN, M. Michel DUMONT, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU, M. Julien HURTAULT, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, Mme Dorota JOBEZ

Absents excusés : Mme Isabelle DESAGES, Mme Marie-Claude DEMASSE, M. Hervé GUILLEMOT, Mme Florence LOTH, Mme Aurélie ROUSAU, M. Bruno MATHON

M. Claude DESABRES a été désigné secrétaire de séance.

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU 5 SEPTEMBRE 2023**

**ORDRE DU JOUR**

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance

- Approbation du compte-rendu de la séance du 3 juillet 2023

- Décisions du Maire

- 01 Contrat d'autorisation de diffusion d'une œuvre audiovisuelle
- 02 Création de poste d'un agent de maîtrise 35 heures suite à promotion interne

- 03 Création de poste d'un ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe 35 heures
- 04 Demande de subvention DETR Gendarmerie
- 05 Décision Modificative n°4 du budget principal
- 06 Informations et questions diverses

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 3 JUILLET 2023**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 3 juillet 2023.

Madame JOBEZ interroge Monsieur le Maire sur l'emplacement du siège administratif du futur EHPAD suite à la fusion des trois établissements. Monsieur le Maire informe que le siège sera fixé au Châtelet avec du personnel administratif basé sur les trois pôles.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des remerciements reçu du SDIS suite au décès en service commandé de la caporale Manon LABARRE, ainsi que des remerciements du Secours Populaire pour le versement de la subvention.

### **DECISION DU MAIRE**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de la décision qu'il a prise :

- Décision n° 012/2023 du 12/06/2023 – Achat au cimetière de Château-meillant d'une concession de trois mètres carrés pour une durée de cinquante ans à BATTISTOLI Billy pour la sépulture de Mme REINARD Agnès et M SCHUTT Marcel
- Décision n° 013/2023 du 07/08/2023 – Achat au cimetière de Château-meillant d'une concession de deux mètres carrés pour une durée de cinquante ans à Madame KARAM née LEMIRE Chantal pour la sépulture de Monsieur Robert LEMIRE et Monsieur Jean LEMIRE

## **DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

### ***DELIBERATION n° 2023 – 053***

#### **CONTRAT D'AUTORISATION DE DIFFUSION D'UNE ŒUVRE AUDIOVISUELLE**

Il est exposé au conseil municipal que dans le cadre du réaménagement d'une vitrine du musée Emile Chenon, qui expose des bijoux en verre gaulois, Mme Margaux THUILLIER, responsable scientifique, a sollicité une vidéo de fabrication de verre gaulois auprès du Musée Archéa.

L'autorisation de diffusion sera gratuite mais doit être formalisée par un contrat d'autorisation de diffusion d'une œuvre audiovisuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTE** les termes du contrat à passer avec la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, ci-annexée

**CHARGE** Monsieur le Maire de sa signature ainsi que de son application

## ***DELIBERATION n° 2023 – 054***

### **CREATION D'EMPLOIS D'AGENT DE MAITRISE DANS LE CADRE DE PROMOTION INTERNE 2023**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des promotions interne des agents de la Commune, des propositions ont été faites à la Commission Administrative Paritaire, placée près du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher.

Il convient donc d'ouvrir le poste nécessaire, à savoir :

Un poste d'Agent de Maîtrise à 35 H,

La nomination de cet agent est proposée pour le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de créer un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

**PRECISE** que le poste antérieur de l'agent concerné sera supprimé après la nomination de l'agent et avis du Comité Technique.

**CHARGE** Monsieur le Maire des formalités à accomplir dans le cadre de cette décision.

## ***DELIBERATION n° 2023 – 055***

### **CREATION DE POSTES D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLE (ATSEM)**

Il est exposé au Conseil Municipal le départ en mutation d'un agent communal occupant un poste d'ATSEM le 22 octobre 2023.

Afin de palier à ce départ, il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'ATSEM Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ainsi qu'un poste d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 6 novembre 2023 suivant les candidatures reçues.

Monsieur le Maire sollicite également l'autorisation du Conseil Municipal d'avoir recours à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour faire face temporairement aux vacances d'emplois qui ne peuvent être immédiatement pourvus dans les conditions prévues par la loi, si aucune candidature statutaire n'est déposée.

Dans ce cas, il est proposé que la rémunération de ce Contrat à Durée Déterminée se fasse sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée de 1 an renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de créer un poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet soit 35 heures à compter du 6 novembre 2023

**DECIDE** de créer un poste d'ATSEM de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet soit 35 heures à compter du 6 novembre 2023

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recourir à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée si aucune candidature statutaire ne convient et par conséquent à recruter un agent Contractuel à Durée Déterminée de 1 an renouvelable 1 fois et rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35 heures par semaine.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour la création de ce poste ainsi que du recrutement correspondant.

## ***DELIBERATION n° 2023 – 056***

### **CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE GENDARMERIE – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS -TRANCHE 1**

Il est exposé au conseil municipal que la délibération 2023 – 010 doit être modifiée. En effet, pour le dossier de demande de subvention DETR, le plan de financement présenté en deux tranches peut désormais être précisé concernant la 1<sup>ère</sup> tranche.

Le montant prévisionnel des travaux de la première tranche s'élève à 1 032 907 € HT.

Le financement des travaux de la première tranche pourrait être financé ainsi qu'il suit :

Subvention Etat -Gendarmerie	146 948 €
Subvention DETR pour l'année 2023 (40 % de 1 000 000 €)	400 000 €
Emprunt	485 959 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**ADOpte** le projet en deux tranches

**APPROUVE** le plan de financement proposé pour la première tranche

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR

## ***DELIBERATION n° 2023 – 057***

### **DECISION MODIFICATIVE N°04 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des crédits budgétaires doivent être inscrit en investissement pour pouvoir régler le solde des honoraires du prestataire chargé de la révision du PLU.

Le serveur de la mairie devenu obsolète doit aussi être budgété, ainsi qu'un châssis et kit d'adaptation pour le tracteur John Deere.

Les crédits du Budget principal pourraient être modifiés ainsi qu'il suit :

Augmentation des crédits de l'Opération 314 Art 202 :	+ 1 800 €
Augmentation des crédits de l'Opération 280 Art 21828 :	+ 8 000 €
Augmentation des crédits de l'Opération 282 Art 21838 :	+ 8 850 €
Augmentation des crédits de l'Opération 256 Art 21841 :	+ 100 €
Diminution des crédits de l'Opération 198 Art 21318 :	- 15 750 €
Augmentation des crédits de l'Art 10222 :	+ 3 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la décision modificative ci-dessous

<b>DELIBERATION DU 5 SEPTEMBRE 2023 PORTANT DECISION MODIFICATIVE N° 04</b>							
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
				Art 202 Op 314	+ 1 800 €	Art 10222	+ 3 000 €
				Art 21828 Op 280	+ 8 000 €		
				Art 21838 Op 282	+ 8 850 €		
				Art 21841 Op 256	+ 100 €		
				Art 21318 Op 198	- 15 750 €		
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €	TOTAL	3 000€	TOTAL	3 000 €

**CHARGE** Monsieur le Maire de son application.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le futur cabinet vétérinaire rencontre des problèmes de raccordement à la fibre. Après plusieurs interventions auprès de Berry numérique, le souci devrait être solutionné d'ici une quinzaine de jours. Le déménagement de la clinique est prévu le week end du 16/17 septembre.

Le marquage au sol sera rectifié en direction d'Intermarché (suppression des pointillés).

Monsieur le Maire attire l'attention du conseil municipal sur la présence d'Ambrosie sur le territoire. Les agents municipaux sont sensibilisés à cette plante invasive pour limiter sa prolifération.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une pétition a été déposée au secrétariat de la mairie cet été contre les gens du voyage domiciliés Avenue de la Gare. Suite à la rencontre avec ces personnes et les services de la gendarmerie, la situation s'est apaisée, et il y a moins d'incivilités recensées.

La piste d'athlétisme du city stade est tracée. L'inauguration du site est à prévoir prochainement avec la présence des financeurs.

Le club de Basket de Châteaumeillant sollicite l'autorisation et l'aide financière (8 000 euros) pour implanter un terrain 3x3 à proximité du city stade. Ce projet pourrait être financé à hauteur de 80% via les aides Paris 2024.

La future dentiste s'installera dans la maison médicale dès que les travaux du cabinet seront réalisés. L'achèvement est prévu pour fin septembre début octobre.

Les projections du cinémobile se feront au Champ de Foire, dans l'attente de la vérification électrique de la place du Dr Guyot début octobre.

L'association régionale pour le fleurissement et l'embellissement des communes est venue le 22 août pour le renouvellement du label. La réponse du classement est attendue courant octobre.

Monsieur CAIA rend compte des différentes manifestations estivales.

Le bilan est positif, avec beaucoup de participants à chacune.

Le week end des Grattons est un réel succès. Il faut désormais penser à préparer le comice agricole 2024.

Madame DAUMARD demande de prévoir rapidement une date pour le prochain marché de Noël.

Monsieur DUMONT s'interroge sur l'amendement qui permet de majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le permis de construire pour la future crèche a reçu un avis favorable la semaine dernière.

Le prochain vendredi culturel aura lieu le vendredi 8 septembre avec un groupe de Gospel.

Madame CLUZEL rappelle que les rues sont sales dans le quartier de la Route du Châtelet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance du 5 septembre 2023 approuvent le procès-verbal ci-dessus.

Le Maire,  
Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,  
Claude DESABRES